

MAIRIE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE

1 Place des Plantagenêts – B.P. 34  
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE  
Tél. 02.41.51.71.21

**COMMUNIQUE**

Le conseil municipal s'est réuni le 21 septembre 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

. Concernant la mise en tourisme du village il a demandé que soit réalisée l'étude du site dans la catégorie « Plus beaux villages de France ». Un devis de 1 200 € est accepté pour cette étude.

. Concernant le cimetière la pose de columbariums se fera vers la mi-octobre. Par ailleurs, la réfection de certains murs est envisagée. La possibilité d'un chantier d'insertion sera demandée auprès de l'association ASPIRE.

Des renseignements sur l'ancien carré des détenus seront demandés aux Archives Départementales ainsi qu'à certains habitants de Fontevraud possédant des photos anciennes. En effet le monument central pourrait éventuellement être conservé et réparé.

Il a été évoqué aussi la présence d'un if qui menace la solidité du mur de soutènement de l'entrée. Il devra certainement être enlevé.

. Concernant la plantation de haies seulement 3 propriétaires ont envisagé cette possibilité. La commune envisage aussi une longueur de haie rue de Luzerne. Il est à noter que le Département peut subventionner 1 km de haies.

. Des problèmes de circulation abusive ont été signalés (cyclomoteurs rue des Masques et allée Sainte Catherine) (chemin de remembrement des Ecoteries). Des mesures seront prises pour appliquer la réglementation. Par ailleurs une interdiction de circuler sur un chemin à la Socraie est prise par mesure de sécurité (éboulement de caves).

Le non-respect des créneaux de la rue Robert d'Arbrissel (stationnement) a entraîné l'envoi d'une information aux riverains.

. Le conseil municipal a souhaité que les propriétaires de la zone des Perdrielles soient tous contactés en application de sa délibération de fin 2008.

Il en est de même pour certaines parcelles bois-taillis de la Cad'humeau où le prix a été fixé à 0,15 €/m<sup>2</sup>.

. Concernant le périmètre de protection de captage de la source, la Communauté d'Agglomération a signé une convention avec la Chambre d'Agriculture sur l'accompagnement des agriculteurs touchés par le périmètre. 20% de cette étude seront à la charge de la commune soit 630 €.

. Le conseil municipal a été informé de la possibilité que le centre de secours aura pour recruter des pompiers volontaires parmi les personnels militaires présents sur le camp et disponibles en dehors de leurs missions à l'extérieur.

Certains jeunes, des communes voisines, pourraient également prendre des permanences de week-end moyennant d'être logés à Fontevraud pendant ce laps de temps. A cet effet il pourrait être envisagé la mise à disposition du centre de secours l'ancien logement au dessus de la cantine. Ce logement pourra également servir en cas d'urgence. Des travaux y seront à réaliser. Les services du Plan Local d'Habitat (agglomération) seront contactés pour lancer une étude d'aménagement sur ces locaux.

.../...